

Utilisation du guichet

Indiquer la commune, la parcelle, l'adresse ou les coordonnées de l'objet de votre recherche.

Sélectionner le thème **Dangers naturels**.

En cochant ou décochant les cases, chaque carte peut être activée ou désactivée.

Les aléas cartographiés sont :

- Inondations par les crues (INO)
- Laves torrentielles (LTO)
- Glissements permanents (GPP)
- Glissements spontanés (GSS)
- Chutes de pierres et blocs (CPB)
- Effondrements (EFF)
- Avalanches (AVA)

Permet d’ouvrir la légende de la carte.

Renvoie au site de l'ASIT-VD et permet de commander certaines données au format SIG.

La **carte synthétique des dangers naturels** et les **périmètres de dangers naturels** sont activés par défaut. Il est recommandé de les décocher avant de consulter les cartes de dangers naturels par aléa.

Vous avez la possibilité d’ajouter d’autres cartes, tous thèmes du guichet confondus (dans cet exemple, la couche des permis de construire est ajoutée).

En cliquant sur l'objet de la recherche ou en sélectionnant un secteur, un récapitulatif des données disponibles est affiché en bas de page. Dans l'exemple, les produits activés/cochés sont la carte des glissements spontanés (onglet 1) et les demandes d'autorisation de construire (onglet 2).

Guichet cartographique cantonal

AccueilThèmesRSSContactCommande

Recherche et localisation

Chemin du Village 1*

Choix des données

Thèmes

Thème : Dangers naturels

Permis de construire

☒ Demandes d'autorisation de construire

☐ Permis accordé et travaux en cours

Données de base

☐ Forêts à fonction protectrice

☐ Inondations par les crues

☐ Laves torrentielles

☐ Glissements de terrain permanents

☒ Glissements de terrain spontanés

Carte des dangers avec mesures GSS

☒ Carte des dangers GSS

Degré de danger

☐ Danger élevé

☐ Danger moyen

☐ Danger moyen de faible intensité

☐ Danger faible

☐ Danger imprévisible (résiduel)

☐ Danger nul

☐ En révision

☐ Information manquante

Danger indicatif GSS

CID

Carte des intensités

CIN

☐ Chutes de pierres et de blocs, éboulements

☐ Effondrements

☐ Avalanches

Carte synthétique des dangers naturels

CSD

Périmètres dangers naturels

PDN

Ajouter d'autres données :

Permis de construire

Ajouter des données externes dans ce thème:

Ajouter couche WMSAjouter KML

Carte des dangers GSS

Demandes d'autorisation de construire

Aléa	Aléa nom	Degré de danger	Classe de danger	Lieu-dit/Cours d'eau	Date de modification
GSS	Glissements superficiels spontanés	Danger moyen	5		2018-05-23

Utiliser la boîte à outils pour interagir avec la carte et obtenir des informations complémentaires.

ImprimerLégendeDessin

CH-1903 / LV03, coordonnées (m) : 573859, 137311

100 m

Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

* Ceci est un exemple fictif.



Dangers naturels

Guide de lecture

Guichet cartographique cantonal

Unité des dangers naturels
Direction générale de l'environnement



Guide de lecture des cartes de dangers et des produits associés

Ce guide est une aide à la lecture des cartes du guichet cartographique cantonal, sous le thème « Dangers naturels ».

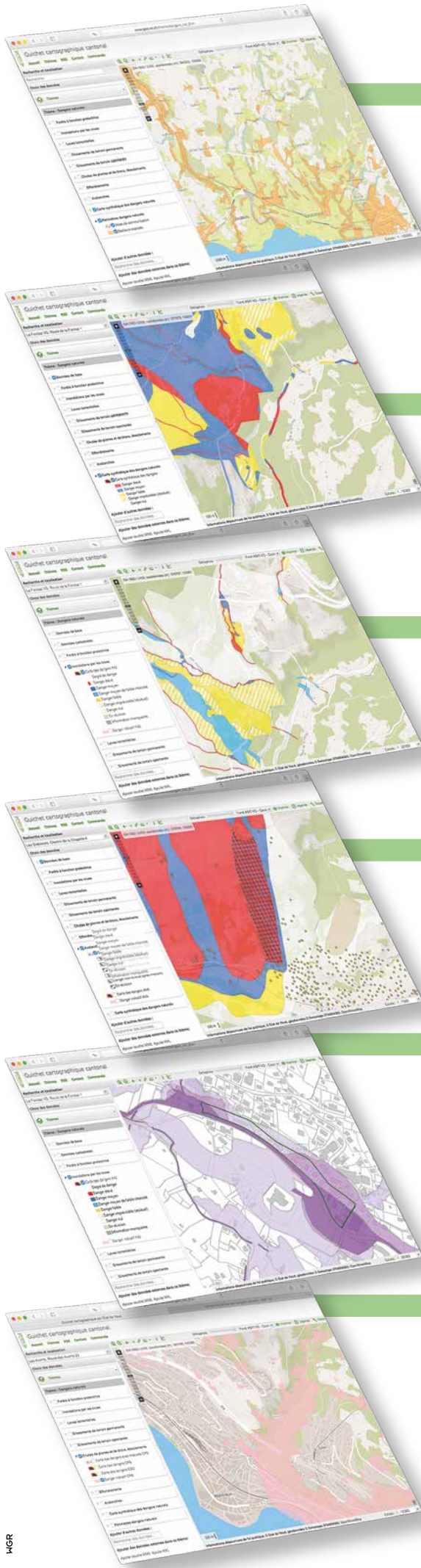
Le guichet est accessible sur le site www.geo.vd.ch. C'est un outil de visualisation des données cartographiques produites par les services de l'Etat et les communes sur l'ensemble du territoire vaudois. Sous le thème des dangers naturels, c'est l'Unité des dangers naturels (DGE-DN) qui est chargée de diffuser les dernières cartes officielles.

Les cartes de dangers naturels, mais également les produits annexes, doivent être consultés au préalable à tout projet de construction ou de transformation. En effet, la législation impose aux maîtres d'ouvrages de s'informer sur la situation de danger pour se prémunir contre les risques éventuels. Au cours de la procédure, l'ECA peut exiger la prise de mesures de protection avant toute délivrance d'autorisation spéciale de construire.

Pour obtenir de plus amples informations, l'Etat de Vaud met à disposition l'ensemble de sa documentation sur le site www.vd.ch/themes/environnement/dangers-naturels/



Direction générale de l'environnement
Unité des dangers naturels
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne



Définition des produits

Interprétation des légendes

Marche à suivre

PDN	Périmètre de dangers naturels	activé par défaut
	Les périmètres de dangers naturels représentent les secteurs vulnérables du territoire qui font l'objet d'une carte des dangers naturels. Ils englobent la zone à bâtir ainsi que les objets hors de celle-ci présentant des enjeux ou un intérêt particulier.	
CSD	Carte synthétique des dangers naturels	activé par défaut
	La carte synthétique des dangers représente la situation globale de dangers d'un secteur, tous les aléas confondus et cumulés. Elle représente le danger le plus élevé en compilant l'ensemble des cartes des différents phénomènes naturels répertoriés. Elle offre ainsi une vision générale et simplifiée de l'état du danger.	
CDN	Carte des dangers naturels	par aléa
	Les cartes des dangers naturels qualifient le niveau de danger par aléa : – Inondations par des crues (INO) – Laves torrentielles (LTO) – Glissements permanents (GPP) – Glissements spontanés (GSS) – Chutes de pierres et blocs (CPB) – Effondrements (EFF) – Avalanches (AVA)	
CAM	Carte des dangers naturels avec mesures	par aléa
	La construction d'ouvrages de protection permet, dans certaines situations, de requalifier le danger dans un secteur de territoire donné. On parle alors de «danger restant».	
	Les cartes avec mesures ont ainsi été développées pour permettre de visualiser à la fois le danger initial (CDN) et le «danger restant» (CAM) compte tenu des mesures de protection mises en place.	
CIN	Carte des intensités	par aléa
	Les cartes des intensités qualifient l'intensité du danger sur les territoires exposés en fonction de trois temps de retour (30 ans, 100 ans et 300 ans).	
CID	Carte indicative des dangers naturels	par aléa
	Les cartes indicatives des dangers naturels indiquent la présence potentielle d'un aléa. Elles sont antérieures aux cartes des dangers naturels et ne sont prises en considération que dans les secteurs situés à l'extérieur des périmètres de dangers naturels.	
	Dans certains cas spécifiques à l'aléa, des données complémentaires sont proposées comme la carte des instabilités de terrain pour les glissements permanents.	

- Périmètre étudié à l'intérieur duquel des cartes de dangers naturels ont été réalisées pour un ou plusieurs aléas.
- Zone à bâtir sans danger reconnu.
- Périmètre dans lequel une ou plusieurs cartes de dangers sont en cours de mise à jour.

- La carte synthétique des dangers naturels qualifie le niveau de danger sur une échelle de cinq degrés : élevé, moyen, faible, imprévisible ou extrême, nul.
- | | |
|---------------------|-----------------------|
| Danger élevé | Danger nul |
| Danger moyen | En révision |
| Danger faible | Information manquante |
| Danger imprévisible | |

- Les cartes des dangers naturels par aléa sont évaluées selon la même échelle : élevé, moyen, faible, imprévisible ou extrême, nul. Le danger moyen de faible intensité est indiqué en bleu clair.
- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Danger élevé | Danger imprévisible ou résiduel |
| Danger moyen | Danger nul |
| Danger moyen de faible intensité | En révision |
| Danger faible | Information manquante |

- Les cartes de dangers naturels avec mesures sont seulement disponibles pour les aléas suivants : glissements, chutes de pierres et avalanches. Cette carte doit être superposée à la carte des dangers naturels par aléa.
- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Danger restant élevé | Danger restant imprévisible |
| Danger restant moyen | Danger restant non évalué |
| Danger restant faible | En révision |

- Niveau d'intensité**
- Intensité forte
 - Intensité moyenne
 - Intensité faible
 - Intensité très faible (GSS)
 - Intensité nulle
 - Intensité non déterminée
 - Non disponible

- Danger indicatif
- Instabilités de terrain (DUTI-Noverraz)**
- Très actif (vit. moyenne > 10 cm/an, prof. 2-10 m) – 3B
 - Très actif (vit. moyenne > 10 cm/an, prof. > 10 m) – 3C
 - Actif (vit. moyenne 2-10 cm/an, prof. > 2 m) – 2A
 - Actif (vit. moyenne 2-10 cm/an, prof. 2-10 m) – 2B
 - Actif (vit. moyenne 2-10 cm/an, prof. > 10 m) – 2C
 - Peu actif (vit. moyenne 0-2 cm/an, prof. < 2 m) – 1A
 - Peu actif (vit. moyenne 0-2 cm/an, prof. 2-10 m) – 1B
 - Peu actif (vit. moyenne 0-2 cm/an, prof. > 10 m) – 1C
 - Ancien incertain- POS

- Périmètres de dangers naturels**
- Si l'objet de la recherche se situe dans un **périmètre de dangers naturels en « zone à bâtir sans danger reconnu »** (vert), cela signifie qu'il n'y a pas de danger avéré et qu'aucune action n'est attendue.
Si l'objet de la recherche se situe dans un **périmètre de dangers naturels « secteur exposé »** (orange), se référer à la carte synthétique des dangers naturels pour identifier les aléas auxquels il est exposé.
Si l'objet de la recherche se situe dans un **périmètre de dangers naturels « secteur en révision »** (gris), contacter l'Unité des dangers naturels pour obtenir des informations sur l'état de la mise à jour.
Si l'objet de la recherche se situe en dehors de tout périmètre de dangers naturels, passer directement au point 6.
- Carte synthétique des dangers naturels**
- Activer la **carte synthétique des dangers naturels**. Le danger est avéré si l'objet de la recherche se trouve dans un secteur de danger élevé (rouge), moyen (bleu), faible (jaune) ou imprévisible (hachuré jaune et blanc). Si tel est le cas, consulter les cartes de dangers naturels pour chaque aléa identifié. Ces derniers sont inscrits dans l'onglet de description au bas de la carte lorsque la CSD est interrogée. Si le secteur est exposé à du danger nul (blanc), le danger est écarté et aucune action n'est attendue.
- Carte des dangers naturels**
- Activer la **carte des dangers naturels** pour chaque aléa identifié sur la carte synthétique de dangers naturels afin de connaître le degré de danger de l'aléa.
Pour tout projet de construction ou de transformation exposé à du danger non nul, une autorisation spéciale est requise et des mesures de protection pourront être demandées.
- Carte des dangers naturels avec mesures**
- Vérifier si des mesures de protection collectives ont été prises en activant la **carte des dangers naturels avec mesures** pour chaque aléa identifié.
Cette information devra être fournie en temps voulu et fera l'objet d'une pesée d'intérêt lors de la préconisation d'éventuelles mesures de protection.
- Carte d'intensité**
- Pour les aléas d'inondation, de lave torrentielle, d'avalanche et de chutes de pierres, une **carte d'intensité** est disponible pour chaque scénario de fréquence (30, 100 et 300 ans). Cochée individuellement, elles permettent de quantifier le danger en vue de sécuriser un secteur ou un objet du territoire. Pour les aléas d'effondrement et de glissements, il n'existe qu'une seule carte d'intensité.
Ces informations sont aussi à mettre en corrélation avec les Standards et objectifs de protections cantonaux (SOP).
- Carte indicative des dangers naturels**
- Si l'objet de la recherche se situe en dehors de tout périmètre de dangers naturels, vérifier l'existence d'un danger potentiel pour chaque aléa en activant la **carte indicative des dangers naturels** (rose). Si l'objet de la recherche n'est pas exposé à du danger indicatif, aucune action n'est attendue. Dans le cas contraire, des mesures de protection pourront être demandées.